

Harcèlement sexuel : « Une culpabilité ne se décrète pas sur les réseaux sociaux »

www.libération.fr • facebook.com/libération • @libe

« Une culpabilité ne se décrète pas sur les réseaux sociaux »

Pour l'avocate Marie Dosé, le hashtag #balancetonporc est un procédé violent et arbitraire, qui dessert la lutte contre les harceleurs.

Marie Dosé est avocate. Même si elle partage l'absolue nécessité de rompre le silence autour des agressions sexuelles, elle s'inquiète du procédé mis en œuvre par le hashtag #balancetonporc. Elle rappelle que les harceleurs doivent avant tout redouter la parole de leurs victimes en justice. **Le name and shame (« nommer et couvrir de honte ») sur les réseaux sociaux semble plus efficace que la sanction. Pourquoi s'en alarmer ?** Je ne mets pas en cause l'utilité des réseaux sociaux pour lutter contre l'arrogance de certains hommes qui se sentent autorisés à agir en toute impunité. L'an dernier, le Tumblr « Paye ta robe », lancé par deux avocates, dénonçait les propos et attitudes sexistes dans le monde judiciaire. Chacun pouvait y ajouter une petite phrase saisie au vol dans sa journée de travail, on en parlait entre collègues, les hommes se sentaient surveillés, très bien : cela pouvait contribuer à faire évoluer les mentalités. Mais jamais les femmes n'étaient invitées à « balancer » quelqu'un. Il ne s'agissait ni de vengeance ni de pseudo-justice. Le hashtag #balancetonporc est différent. Justifier ce procédé par une prétendue défaillance de l'autorité judiciaire ou par la prescription

des faits dénoncés conduit à une forme de despotisme : une démocratie se doit de combattre l'arbitraire avant l'impunité, parce qu'une culpabilité ne se décrète pas sur les réseaux sociaux mais se questionne judiciairement. En se soustrayant à ces règles, on tombe dans l'arbitraire. La tyrannie change de camp. **Pourquoi cette inversion ?** Parce que la violence du procédé ressemble précisément à ce que le harceleur a commis, et que réduire un homme à un porc est aussi méprisable et vain que considérer une femme comme un objet. Moi aussi, j'ai eu mon « porc », mais je ne le « balancerai » pas ainsi. Parce que je ne veux pas lui ressembler. Les harcèlements ou agressions sexuelles s'appuient peu ou prou sur un sentiment de toute-puissance de l'agresseur qui ne craint plus ni la règle ni la sanction, s'en épanouit et profite de la surprise de leur victime pour leur imposer son désir. En choisissant de régler leurs comptes via Twitter, ces femmes décident à leur tour, comme leurs agresseurs, de passer en force. Il ne s'agit pas de dénonciation, mais bien de délations : pas de plaignantes, mais de « balancers » pas de justice, mais de vengeance. **Elles sont ruses à donner des noms. La plupart cherchent surtout à dénoncer un phénomène invisible.** La marge est ténue. Quand un tweet

évoque un homme occupant tel poste dans telle entreprise, il y a des chances pour que son entourage comprenne de qui il s'agit. Le plus grave n'est pas ce qui se passe aujourd'hui, mais ce à quoi ce hashtag ouvre la voie. La dynamique est lancée, il y aura sans doute plus de tweets « balancers » la prochaine fois. **On parle d'agresseurs sexuels...** Ce n'est pas un agresseur qu'on insulte, c'est la réponse à donner à ces agressions. En esquivant la sphère judiciaire, les preuves à apporter et le principe du contradictoire, on condamne un homme avec une violence telle qu'il n'y a plus guère de réponse possible. Les victimes n'ont pas à décider du sort à infliger à leurs prétendus harceleurs en contournant l'institution judiciaire. Le procédé dessert la cause. **Pourquoi ?** Parce qu'on ne répond pas à la violence que par l'intelligence. Débattre, ce n'est pas « balancer ». Qu'il soit nécessaire et urgent de mettre fin à une forme d'omerté et de complicité par attention ne souffre aucune discussion, mais le procédé #balancetonporc ne saurait se justifier par la difficulté qu'éprouvent les femmes à libérer leur parole. Les auteurs de ces actes ne doivent pas craindre l'arbitraire d'une délation, mais la stricte application d'une sanction pénale : ils doivent redouter la parole des femmes en justice, non leurs tweets. Recueilli par **SONYA FAURE**



Marie Dosé est avocate. Même si elle partage l'absolue nécessité de rompre le silence autour des agressions sexuelles, elle s'inquiète du procédé mis en œuvre par le hashtag #balancetonporc. Elle rappelle que les harceleurs doivent avant tout redouter la parole de leurs victimes en justice.

Pour l'avocate Marie Dosé, le hashtag #balancetonporc est un procédé violent et arbitraire, qui dessert la lutte contre les harceleurs.

Le name and shame (« nommer et couvrir de honte ») sur les réseaux sociaux semble parfois plus efficace que la sanction, pourquoi s'en alarmer ?

Je ne mets pas en cause l'utilité des réseaux sociaux pour lutter contre l'arrogance de certains hommes qui se sentent autorisés à agir en toute impunité. L'année dernière, le tumblr « Paye ta robe », lancé par deux avocates avant d'être décliné dans bien d'autres secteurs professionnels, dénonçait les propos et attitudes sexistes dans le monde judiciaire. Chacun pouvait y ajouter une petite phrase saisie au vol dans sa journée de travail, on en parlait entre collègues, les hommes se sentaient surveillés, très bien : cela pouvait contribuer à faire évoluer les mentalités. Mais jamais les femmes n'étaient invitées à « balancer » quelqu'un. Il ne s'agissait ni de vengeance, ni de pseudo-justice. Justifier de tels procédés par une prétendue défaillance de l'autorité judiciaire ou par la prescription des faits dénoncés conduit à une forme de despotisme : une démocratie se doit de combattre l'arbitraire avant l'impunité, parce qu'une culpabilité ne se décrète pas sur les réseaux sociaux mais se questionne judiciairement. Or, en se soustrayant à ces règles, on tombe dans l'arbitraire. Donc, non, je ne « dénoncerai pas mon porc », avec ou sans « hashtag », parce que je ne mérite pas cette salissure qui s'ajoute à la première. Une ligne a été franchie ces derniers jours, celle de la délation. Et il est triste de constater que le franchissement de cette ligne conduit nécessairement à ce que la tyrannie change de camp.

Pourquoi cette inversion ?

Parce que la violence du procédé ressemble précisément à ce que le harceleur a commis envers sa victime, et que réduire un homme à un porc est aussi méprisable et vain que de considérer une femme comme un objet. À l'initiative d'une journaliste « montrant l'exemple » (sic), les femmes sont invitées à « balancer leur

porc » et son identité sur les réseaux sociaux via leurs comptes Twitter. Si la plupart d'entre elles, par peur de poursuites judiciaires, rechignent à livrer l'état civil complet dudit « porc », certaines n'hésitent pas à transmettre toutes les informations nécessaires à son identification. Moi aussi, j'ai eu mon « porc », mais je ne le « balancerai » pas ainsi. Parce que je ne veux pas lui ressembler. Les harcèlements ou les agressions sexuelles s'appuient peu ou prou sur un sentiment de toute-puissance d'un agresseur qui ne craint plus ni la règle, ni sa sanction, qui s'en émancipe et profite de la surprise de sa victime pour lui imposer son désir. En choisissant de régler leurs comptes via Twitter, ces femmes décident à leur tour, comme leurs agresseurs, de passer en force : la parole comme instrument de libération est devenue l'instrument de la vindicte populaire. Car alors il ne s'agit pas de dénonciation mais bien de délation, pas de plaignantes mais de « balances », pas de justice mais de vengeance.

Elles sont au contraire extrêmement rares à donner les noms de leur agresseurs. La plupart cherchent moins à se venger qu'à dénoncer un phénomène « invisibilisé »...

La marge est ténue. Quand un tweet mentionne un homme occupant tel poste dans telle entreprise, il y a de fortes chances pour que tout son entourage comprenne très vite de qui il s'agit, ou joue au détective pour le découvrir. Le plus grave n'est pas tant ce qui se passe aujourd'hui mais ce à quoi ce hashtag ouvre la voie : la dynamique est lancée, et il y aura sans doute, la prochaine fois, davantage de noms « balancés ».

On parle d'agresseurs sexuels...

Ce n'est pas un agresseur qu'on insulte, c'est la réponse à donner à ces agressions. En esquivant la sphère judiciaire, les preuves à apporter et le principe du contradictoire, on condamne un homme avec une violence telle qu'il n'y a plus guère de réponse possible. Les victimes n'ont pas à décider du sort à infliger à leurs présumés harceleurs en contournant l'institution judiciaire. Le procédé dessert la cause.

Pourquoi ?

Parce qu'on ne répond à la violence que par l'intelligence. Débattre, ce n'est pas « balancer ». Qu'il soit nécessaire et urgent de mettre fin à une forme d'omerta et de complicité par abstention ne souffre aucune discussion, mais le procédé « #balancetonporc » ne saurait se justifier par la difficulté qu'éprouvent les femmes à « libérer leur parole ». La parole ne se libère pas par la violence et l'arbitraire, ou alors elle se libère mal. Les hommes incriminés et les auteurs d'actes de harcèlement ou d'agressions sexuelles ne doivent pas craindre l'arbitraire d'une délation, mais la stricte application d'une sanction pénale : c'est la parole des femmes en justice qu'ils doivent redouter, non leurs tweets. ♦